



**Comité économique et social européen  
Groupe III**

## **FEUILLE DE ROUTE du GROUPE III pour la démocratie participative en Europe *Résultats de la réunion extraordinaire du Groupe III qui s'est tenue le 22 mars 2011***

Le 22 mars, le groupe III du Comité économique et social européen a organisé une réunion extraordinaire sur le thème "*Quelles perspectives pour la démocratie participative en Europe?*".

Ces 12 dernières années, le CESE a réalisé des avancées importantes dans la définition du dialogue civil européen et de son rôle complémentaire par rapport au dialogue social et à la démocratie représentative. Le dialogue social est un mécanisme aux statuts quasi constitutionnels dont les participants, pouvoirs et procédures sont clairement définis; dans l'intervalle, le dialogue civil est un processus d'élaboration des opinions démocratique et public, qui peut prendre différentes formes en fonction des acteurs concernés. Le CESE s'est mis d'accord sur une définition des acteurs et des partenaires, sur des notions telles que la gouvernance participative. Il a réaffirmé le principe de subsidiarité à l'échelle européenne. Il a travaillé sur les points cruciaux de la représentativité des organisations de la société civile participant au dialogue civil horizontal, vertical et sectoriel et sur l'évolution et les perspectives de la consultation de l'UE. Nous avons clairement et sans conteste contribué aux réalisations décisives en matière institutionnelle visées à l'article 11 du traité de Lisbonne. Tout cela est décrit dans le compendium du groupe III intitulé "Démocratie participative: une vision rétrospective de l'histoire écrite par le CESE"<sup>1</sup>.

La méfiance croissante entre les citoyens européens et les institutions de l'UE est bien connue. Le CESE traite cette méfiance en jouant le rôle de pont essentiel entre l'Europe et ses citoyens: il "*est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel*" ( art.300.2 du TFUE). Conscient qu'il ne reflète que partiellement la diversité et l'évolution de ce que recouvrent les termes "société civile organisée", le CESE a entrepris des initiatives et mis en œuvre des réformes pour faire en sorte d'assurer une représentation aussi large que possible de la société civile organisée, en suivant une approche pragmatique et non exclusive dans le cadre d'une structuration progressive de ses rapports avec la société civile organisée européenne.

---

<sup>1</sup> <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-participatory-democracy-prospects-compend>

L'article 11 du traité de Lisbonne est entré en vigueur en décembre 2009. Il reconnaît formellement le rôle de la démocratie participative (dialogue civil, consultation, initiative citoyenne européenne) en tant qu'outil pour la réalisation et la modernisation du modèle européen de démocratie qu'il étend et renforce<sup>2</sup>.

Toutefois, à l'évidence, comme le démontrent les demandes des organisations de la société civile et le Comité lui-même, l'aventure doit continuer et nous devons agir en faveur d'une mise en œuvre accélérée et concrète de l'article 11 du traité de Lisbonne. L'histoire du CESE nous enseigne que pour concevoir et mettre en œuvre de nouvelles structures de dialogue efficaces, il est nécessaire de disposer d'une organisation solide, d'une continuité institutionnelle et d'une stabilité structurelle.

Les événements tumultueux qui agitent la région méditerranéenne font aussi apparaître de manière évidente le rôle essentiel que la société civile devrait jouer dans le processus de démocratisation et indiquent clairement que l'enjeu pour l'Europe consiste à adopter des instruments concrets et de consentir les investissements appropriés pour renforcer l'infrastructure des démocraties.

Le groupe III est intimement persuadé que les dynamiques générées par le nouveau traité de Lisbonne, tout comme l'éventail de problématiques et de priorités qui sont désormais à l'ordre du jour de l'UE réclament une relance convaincue et vigoureuse de la méthode communautaire. Celle-ci ne pourra s'opérer que moyennant un renouveau en profondeur et en inaugurant une nouvelle ère d'engagement direct de la société civile, approche qui renforcera l'identité européenne, générera de l'intérêt parmi les citoyens et rendra dès lors plus manifestes pour tout un chacun les coûts énormes de la "non-Europe".

Cette "feuille de route pour la démocratie participative" met en lumière les travaux à réaliser pour mettre en pratique le dialogue civil et la démocratie participative. Nous estimons que le CESE, par son expérience, reste encore incontestablement la clef de voûte de ce processus. Vous trouverez ci-dessous une liste de propositions d'actions qui ont fait l'objet d'un accord à la réunion. Il importe maintenant de définir un calendrier clair pour les mettre en œuvre.

---

<sup>2</sup>

Article 11, Paragraphe 1: Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union. Paragraphe 2: Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile. Paragraphe 3: En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission procède à de larges consultations des parties concernées. Paragraphe 4: Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités. Les procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative sont fixées conformément à l'article 24, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

### **Propositions pour le CESE**

Le Groupe III propose de renforcer la visibilité des travaux du CESE dans ce domaine en:

- proposant un avis d'initiative qui présentera les conditions préalables au dialogue civil;
- élaborant des avis d'initiative pour assurer le suivi des avis passés sur les différents aspects du dialogue civil et sur l'article 11 en tant que contribution proactive destinée aux institutions de l'UE ainsi qu'aux décideurs du niveau national;
- créant un sous-comité pour travailler en coopération avec les autres institutions ainsi qu'avec les organisations de la société civile pour préparer un cadre préparatoire à un Livre vert sur la mise en œuvre pratique du dialogue civil;
- examinant et en élaborant une approche de travail conjoint sur cette question au sein des trois groupes;
- développant et en encourageant l'utilisation du réseau social pour promouvoir une participation et un engagement plus larges dans les délibérations du CESE;
- examinant la faisabilité de transmissions en direct des réunions du CESE avec des possibilités de discuter en direct pour intégrer une expérience plus large;
- construisant un espace structuré pour un dialogue civil horizontal plus large, un "espace public européen pour le dialogue civil européen" auquel participent toutes les institutions;
- procédant à une évaluation systématique des activités du CESE, aussi bien de l'organe consultatif qu'il constitue que de ses membres, pour engager les représentants de la société civile à dégager les meilleures pratiques et les lacunes;
- facilitant l'échange entre les membres pour rassembler les meilleures pratiques, les instruments et mécanismes du dialogue civil, et pour se fonder sur ces éléments;
- renforçant les travaux du Groupe de liaison du CESE avec les organisations et réseaux européens de la société civile et en s'ouvrant à d'autres acteurs de la société civile européenne;
- explorant la possibilité de se baser sur les initiatives de dialogue civil existantes telles que le Conseil de l'Europe, le code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel et d'autres initiatives complémentaires<sup>3</sup>. Les ressources disponibles au sein du

---

<sup>3</sup>

[http://www.coe.int/t/ngo/code\\_good\\_prac\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/ngo/code_good_prac_fr.asp)

groupe de liaison du CESE pourraient constituer un soutien essentiel pour les travaux du Comité en ce sens;

- diffusant et en encourageant les organisations de la société civile à utiliser les opportunités à travers l'initiative citoyenne européenne qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012;
- travaillant avec les conseils économiques et sociaux nationaux et les structures similaires des États membres pour partager l'expérience et encourager le renforcement des capacités;
- coopérant avec les institutions de l'UE dans la fixation du calendrier relatif à la mise en œuvre juridique des statuts européens relatifs aux associations, coopératives, fondations et mutualités;
- veillant à ce que cette feuille de route et les travaux futurs dans ce domaine restent à l'ordre du jour du Groupe III et du Comité.

### **Propositions pour l'UE et les États membres**

Le Groupe III encourage le CESE à:

- inviter la Commission à élaborer un Livre vert en étroite coopération avec les organisations de la société civile sur l'article 11, paragraphes 1 et 2, à savoir "Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile. Il conviendrait d'élaborer des mécanismes de transition pour des améliorations immédiates dans les domaines définis";
- inviter la Commission, à réaliser, avec le CESE, un inventaire exhaustif des mécanismes de dialogue civil existants dans toutes les institutions et tous les organes de l'UE pour évaluer ces mécanismes et mettre en lumière les lacunes qu'ils présentent;
- œuvrer en faveur d'une transparence accrue en évaluant l'initiative de transparence et notamment le registre des ONG pour garantir qu'il remplisse ses objectifs et qu'il n'empêche pas l'association des acteurs de la société civile au processus d'élaboration des politiques de l'UE;
- lancer un appel en faveur d'une transparence accrue dans la constitution et le fonctionnement des comités consultatifs et des groupes à haut niveau créés par toutes les institutions de l'UE;
- inviter les institutions à faire en sorte que le dialogue civil et l'intention des articles 11 et 13 soit pris en compte dans les initiatives phare UE2020 ainsi que dans d'autres initiatives politiques actuelles;

- faire l'inventaire des pratiques au niveau national, en tirant les leçons afin de les développer davantage au niveau de l'UE. Ce travail pourrait être effectué en parallèle avec d'autres travaux sur la représentativité et la légitimité, des domaines d'intérêt commun dans la plupart des États membres de l'UE;
- souligner la nécessité urgente de mettre en place des moyens innovants d'augmenter le dialogue civil, de manière à ce qu'il soit mis en œuvre à tous les niveaux, étant donné que les citoyens et les organisations de la société civile sont concernés par toutes les priorités dans l'Union européenne;
- promouvoir la coopération continue des institutions de l'UE avec les organisations nationales et européennes de la société civile à travers des activités telles que les "Années européennes", les manifestations de la présidence de l'UE pour la société civile ainsi que les initiatives réalisées par le Comité, en coopération avec les CES nationaux et d'autres structures similaires;
- souligner la nécessité de poursuivre et d'améliorer l'initiative Agora du PE, par exemple en adaptant l'initiative Agora à l'Année européenne actuelle;
- déterminer des moyens d'améliorer l'association de la société civile aux travaux du Conseil, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national;
- lancer des initiatives des institutions européennes pour soutenir une société civile durable en Europe en fournissant l'infrastructure nécessaire, par exemple un soutien financier durable.

*Bruxelles, le 28 mars 2011.*

---